

Avis d'Appel d'Offres T 87 / 2019

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL (CHR) DE GUIGLO

1. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) a obtenu des fonds au titre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) passé entre la France et la Côte d'Ivoire et géré, côté français, par l'Agence Française de Développement (AFD), afin de financer le Projet de Renforcement du Système de Santé (PRSS), mis en œuvre par l'Unité de Coordination des Projets C2D Santé (UCP C2D Santé) ; et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des Marchés relatifs aux travaux de réhabilitation du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Guiglo (T 87 / 2019).
2. L'UCP C2D Santé sollicite des offres sous pli fermé de la part de Candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux de réhabilitation du Centre Hospitalier Régional (CHR) de Guiglo. Le présent appel d'offres est composé d'un lot unique :

Désignation	Description	Délais d'exécution	Variantes	Caution provisoire
Travaux de réhabilitation du CHR de Guiglo	Réhabilitation et mise aux normes des bâtiments. Reprise complète des réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement (gros œuvre, second œuvre, VRD, plomberie sanitaire, climatisation, fluides médicaux, courant fort, courant faible)	14 mois	Les variantes ne sont pas autorisées	25 000 000 FCFA

Les marchés issus du présent Appel d'offres seront des marchés à prix global et forfaitaire. Le prix globale et forfaitaire s'entend toutes sujétions comprises.

3. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des marchés publics à l'Article 56, et ouvert à tous les Candidats éligibles. Les conditions d'éligibilité à un financement AFD sont spécifiées dans les Directives de passation des marchés consultables sur le site internet www.afd.fr.
4. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

**UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6ème étage
(à 30 mètres de l'hôtel Ibis) – Téléphone : 20 24 22 07 / 07 14 86 68 –
Email : dmariamoum@yahoo.fr copie à konemadu@me.com et cylanad@yahoo.fr
(Voir DAHO Mariam)**

et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-dessus tous les jours ouvrés de **09h 00 mn à 12 h 00 mn et de 14 h 30 mn à 16 h 30 mn.**

5. Les exigences en matière de qualifications sont :
- a) Disposer du personnel clé nécessaire spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres ;
 - b) Disposer du matériel essentiel spécifié dans la section III- Critères d'évaluation du Dossier d'Appel d'Offres ;
 - c) Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen de toutes les activités commerciales sur les trois (3) dernières années (2016-2017-2018 ou 2015-2016-2017) de deux milliards (2 000 000 000) FCFA ;
 - d) Disposer d'une ligne de crédit délivrée par une banque commerciale agréée par le Ministre en charge de l'Economie et des Finances d'un montant égal à cinq cent millions (500 000 000) FCFA ;
 - e) Avoir réalisé en tant qu'entreprise principale ou sous-traitante, au moins deux (2) marchés de construction / réhabilitation de bâtiments à usage public comprenant une composante VRD et des réseaux électriques (HT, BT, EP), au cours des cinq (05) dernières années à partir du 1^{er} janvier 2014.
 - f) Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (à partir du 1^{er} janvier 2014) au moins deux (02) marchés d'une valeur minimale d'un milliard (1 000 000 000) FCFA chacun, pour la construction / réhabilitation de bâtiments qui ont été exécutés entièrement de manière satisfaisante.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les Candidats peuvent retirer les Documents d'Appel d'Offres contre le paiement en espèces de cent mille (100 000) FCFA (les plans et DQE seront transmis sur clé USB) à l'adresse mentionnée ci-après :

**UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage
(à 30 mètres de l'hôtel Ibis) – Téléphone : 20 24 22 07 / 07 14 86 68**

7. **Une visite du site du CHR de Guiglo suivi d'une réunion préparatoire** est prévue le **mardi 07 mai 2019** à 9 heures au CHR de Guiglo.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Secrétariat de l'UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage au plus tard le mercredi 05 juin 2019 à 10 heures 00 minute.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les soumissions par voie électronique (email) ne sont pas autorisées.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Candidats présents à l'adresse ci-après : salle de réunion de l'UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage au plus tard **le mercredi 05 juin 2019** à 10 heures 30 minutes.

10. Les offres doivent comprendre un Cautionnement provisoire établi par une banque, un organisme financier ou un tiers agréé par le Ministre chargé des finances de Côte d'Ivoire, d'un montant de **(25 000 000) F CFA**.

L'absence de cautionnement provisoire est **éliminatoire**.

Les Candidats resteront engagés par leur offre pendant un délai de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

11. Dès la validation de la décision d'attribution des marchés, l'Autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des Candidats, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres, ayant guidé ladite attribution à l'adresse ci-après : UCP C2D Santé, Abidjan, Plateau, rue Thomasset, immeuble Saint Augustin, 6^{ème} étage.

12. Les marchés issus du présent Appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres et d'enregistrement et à la redevance de régulation (taux : 0,5% du montant hors taxes du marché) aux frais des Titulaires.
13. Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret n° 2013-625 du 04 septembre 2013 portant procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets financés sur les ressources du C2D, et au Décret n° 2009-259 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics, tel que modifié par le Décret n° 2014-306 du 27 mai 2014 et le Décret n°2015-525 du 15 juillet 2015 et ses textes d'application, ainsi qu'aux Directives pour la passation des marchés financés par l'Agence Française de Développement (AFD) dans les pays étrangers de février 2017.